



## ■ AVIS À PUBLIER AU BOAMP N° 19-192530

Mardi 7 Janvier 2020

Date d'envoi au service éditeur : 07/01/2020

Avis de concession

Forfait(s) : F20NT-00325912 (coût : 8up)

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
 > [Contact client](#)

### D1 Formulaire Avis de convention de DSP

Département(s) de publication : 25  
 Annonce No 19-192530

I. II. IV. VI.

#### AVIS DE CONCESSION

##### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

###### I.1) NOM ET ADRESSES

Grand Besançon Métropole, 4 rue Gabrille Plançon, 25043, Besançon Cedex, F, Téléphone : (+33) 3 81 87 88 74, Courriel : [tourisme@grandbesancon.fr](mailto:tourisme@grandbesancon.fr), Code NUTS : FRC21

###### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.granbesancon.fr>  
 Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

###### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

###### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

###### Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <http://www.marches-securises.fr>

###### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

###### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

###### I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

##### SECTION II : OBJET

###### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : PHASE CANDIDATURE - Exploitation et gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 55200000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

###### Services

II.1.4) Description succincte : La passation du contrat se fait par le biais d'une procédure restreinte: le DCE sera mis gratuitement à disposition des candidats sélectionnés à l'issue de la phase candidature sur le profil acheteur. La concession présentera les principales caractéristiques suivantes: Exploitation et gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule, classé 3 étoiles, situé sur la commune de Chalezeule, à proximité du terminus de la ligne de tramway et de la piscine municipale de plein-air de Besançon Chalezeule. Le camping dispose actuellement de 109 emplacements dont 8 emplacements sont réservés pour la réception de mobil homes. Le contrat sera conclu pour une période de 3 ans : du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023. Les ressources du concessionnaire seront constituées exclusivement des recettes liées aux résultats d'exploitation. Le futur concessionnaire devra assumer les risques d'exploitation inhérents au contrat et aura pour missions : Le futur concessionnaire devra assumer les risques d'exploitation inhérents au contrat et aura pour missions : - L'accueil du public et son hébergement ; - La gestion du bar restaurant - L'épicerie ; - La surveillance du site ; - L'animation, la promotion du camping en lien avec les partenaires locaux ; - La gestion administrative et financière du site ; - L'entretien et la maintenance du site. Le site comprend également : un bâtiment d'accueil / un logement de gardien, un bâtiment sanitaire, un bâtiment bar-restaurant-épicerie, une aire de vidange pour camping-car et des aires de jeux. La valeur globale de la concession est évaluée à 780 000euros HT sur la base du CA prévisionnel total pendant la durée du contrat (3 ans).

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 780 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Délégation de service public

###### II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 55200000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS :

Lieu principal d'exécution : Chalezeule

II.2.4) Description des prestations : Phase d'appel public à candidatures en vue de la sélection des personnes morales qui seront admises à présenter une offre. Procédure de passation d'une Concession de Service Public conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-11 et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 780 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 36

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

- II.2.14) **Informations complémentaires** : Les candidatures complètes seront appréciées par la commission des contrats de concession qui dressera la liste des candidats admis à présenter une offre, notamment au regard des critères de sélection fixés par l'article L.1411-5 du CGCT qui sont les suivants :
- garanties professionnelles et financières ;
  - respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;
  - aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Mots descripteurs : Délégation de service public

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Pièce 1 : Lettre de candidature : nom, raison sociale, coordonnées, adresse courriel du candidat/membre du groupement le cas échéant, personnes ayant qualité pour engager le candidat. (DC1/DC2 ou eDume) En cas de groupement, la lettre de candidature doit impérativement permettre l'identification : - de la composition du groupement avec les coordonnées de chacun des membres du groupement; - du mandataire, avec le cas échéant son habilitation à signer l'offre du groupement ; - de la nature du groupement. Pièce 2 : Déclaration sur l'honneur attestant : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique ; - Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; - Une copie des jugements pour les candidats en redressement judiciaire. - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du code de la commande publique, sont exacts. Le candidat pourra utiliser le formulaire DC1 disponible sur le site de la DAJ Pièce 3 : un extrait K bis ; Pièce 4 : Présentation synthétique du candidat, et notamment des relations entre la structure locale d'exploitation proposée et les instances régionales et nationales du candidat. Pièce 5 : Attestation d'assurances responsabilité civile et professionnelle. Pièce 6 : Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, ainsi que le prévoit l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession.

##### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat produira toutes pièces permettant d'apprécier ses garanties financières. Le candidat devra obligatoirement produire : Pièce 7 : Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la délégation envisagée au cours des 3 derniers exercices clos, Pièce 8 : Bilans et comptes de résultat pour les 3 derniers exercices clos du candidat. Etant précisé que les sociétés ou associations en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent prouver leur capacité économique et financière par tout autre document équivalent (déclaration de banque, etc.).

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : .

##### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Pour justifier de ses capacités techniques et professionnelles, le candidat devra produire un dossier de candidature contenant les éléments suivants : Pièce 9 : Références acquises par le candidat au cours des 3 dernières années dans le domaine d'activité considéré, (le candidat a la possibilité de démontrer par d'autres références ou par d'autres moyens son aptitude à exécuter la concession et à assurer la continuité du service), Pièce 10 : Descriptif des capacités techniques et des moyens humains dont le candidat dispose pour assurer l'exploitation et la continuité du service public. De façon générale, les candidats pourront présenter dans leur dossier de candidature des renseignements et pièces complémentaires, qu'ils jugeraient utiles pour démontrer leurs capacités et pour l'appréciation de leur candidature.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : .

##### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

#### **III.2) Conditions liées à la concession**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

##### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : - Forme du groupement que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de la concession: Groupement conjoint avec mandataire solidaire. Les groupements peuvent se présenter sous une forme différente, mais la forme conjointe avec mandataire solidaire s'imposera à eux en cas d'attribution de la convention de concession de service public.**

- Les modalités de financement et de paiement du Concessionnaire relèvent d'une concession de service public avec une rémunération liée aux résultats de l'exploitation: Les ressources du concessionnaire seront constituées exclusivement des recettes liées aux résultats d'exploitation du camping. Le futur concessionnaire devra supporter les risques financiers inhérents à la réalisation de ses missions. Le futur concessionnaire affectera au fonctionnement du service le personnel en nombre et en qualification nécessaire pour accomplir les missions définies dans le contrat. La concession est susceptible de mettre en œuvre les dispositions prévues à l'article L1224-3 du code du travail relative à la reprise du personnel.

##### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

##### **III.2.4) Concession éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

### **SECTION IV : PROCÉDURE**

#### **IV.1) DESCRIPTION**

##### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

17 février 2020 - 12:00

##### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français

### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

#### **VI.1) RENOUELEMENT**

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

#### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

#### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr> Les navigateurs internet Google CHROME et Windows Edge ne prennent pas en charge les plugins JAVA dans ses dernières versions (Attention, ces mises à jour sont automatiques). Certaines fonctionnalités de la plateforme sont donc désormais inopérantes avec ce navigateur (dépôts / ouvertures des plis, chargement / téléchargement de DCE par lots). Il vous est conseillé dorénavant d'utiliser les navigateurs Internet Explorer (minimum IE 11 ou dans les dernières versions), ou Mozilla Firefox pour une utilisation optimale de la plateforme (Penser à faire le test sur java.com). En revanche, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Le choix du mode de transmission est global et irrévocable. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré hors délai si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures. Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace la candidature précédente. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (cd-rom, dvd-rom, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention copie de sauvegarde, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants : - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du contrat par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Une visite facultative des ouvrages et installations peut être organisée à l'intention des candidats. A cet effet, les candidats intéressés pourront prendre contact avec le Service Tourisme de GBM au 03.81.87.88.61 ou à l'adresse [tourisme@grandbesancon.fr](mailto:tourisme@grandbesancon.fr) avant le mardi 4 février 2020. Cette visite a pour seul objet de permettre aux candidats de visualiser les installations. Elle n'a pas pour objet d'apporter aux candidats des renseignements complémentaires à ceux donnés au dossier de la consultation ni de répondre à des questions particulières, en respect du principe d'égalité entre les candidats. Les

questions éventuellement soulevées par cette visite devront être posées par écrit à GBM, conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement de consultation.

**VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000, Besançon, F, Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00, Courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr), Fax : (+33) 3 81 82 60 01, Adresse internet : <http://www.besancon.tribunal-administratif.fr>

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038, Nancy Cedex, F, Téléphone : (+33) 3 83 34 25 65

**VI.4.3) Introduction de recours :**

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000, Besançon, F, Téléphone : (+33) 3 81 82 60 00, Courriel : [greffe.ta-besancon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-besancon@juradm.fr), Fax : (+33) 3 81 82 60 01, Adresse internet : <http://www.besancon.tribunal-administratif.fr>

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

7 janvier 2020

---

**Éléments de facturation :**

*Classe de profil :* Autres organismes publics

*Siret :* 24250036100017

*Libellé de la facture :* Grand Besançon Métropole Grand Besançon Métropole 4 Gabriel Plançon, F-25043 Besançon.

---

**Indexation de l'annonce :**

*Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> :* 18 février 2020

*Objet de l'avis :* phase candidature - exploitation et gestion du camping d'intérêt communautaire de besançon-chalezeule

*Nom de l'organisme :* Grand Besançon Métropole

*Critères sociaux ou environnementaux :* Aucun



CONS3837918



---

[> Informations légales](#)